



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L' AISNE

PRÉFECTURE

LAON, le 7 mars 2019

Cabinet du Préfet – Service des Sécurités  
*Pôle représentation de l'État*

Affaire suivie par : A.DESSAINT  
Tél. : 03.23.21.83.53

Mél. : [pref-representation-etat@aisne.gouv.fr](mailto:pref-representation-etat@aisne.gouv.fr)

**Le Préfet de l'Aisne**

à

Mesdames et Messieurs les Maires  
des communes du département

*en communication à Mesdames et Monsieur les Sous-Préfets  
et à Madame le Directeur départemental  
de l'Office national des anciens combattants et victimes de  
guerre*

**Objet : Journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc.**

**P. J. : Une.**

La loi n°2012-1361 du 6 décembre 2012 a institué le 19 mars de chaque année, « Journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc ».

J'ai l'honneur de vous informer que les bâtiments et édifices publics devront être pavoisés ce jour-là aux couleurs françaises.

Nicolas BASSELIER